

## **DÉCLARATION des élus SNES-FSU CAPA Hors-Classe des CPE du 14 Mai 2019**

Nous souhaitons revenir sur le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), opportunément remis au ministre Darmanin la veille de sa présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce rapport tombe à pic pour s'attaquer aux agents et justifier ainsi les 120 000 suppressions d'emplois programmées.

Dans l'éducation, outre les personnels administratifs et les PSY-EN, l'IGF s'en prend expressément aux CPE et à leur temps de travail. Elle met en doute le «contenu des tâches réalisées» (...) durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions.

Le rapport pointe sans aucune cohérence avec la réalité du quotidien des établissements, et de façon grotesque, que cela permettrait d'économiser un effectif de 2000 agents !

Cette présentation est à la fois parfaitement scandaleuse et absolument fausse. En effet la déclinaison des 1607 heures annuelles (arrêté du 4 septembre 2002) stipule que pour les CPE, « la durée hebdomadaire de travail est de 40h40 dont 35H inscrites dans leur emploi du temps, 4H laissées sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions (circulaire du 10/08/2015). Les arrêtés de 2002 n'avaient à l'époque été accompagnés d'aucune création de poste.

À l'inverse des affirmations hâtives de ce rapport, de commande, des milliers de CPE se retrouvent donc aujourd'hui en charge d'effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Le temps réel de travail des CPE explose, bien au-delà des 35h hebdomadaires et devient source d'une souffrance au travail déjà perçue en 2012 dans un rapport de la MGEN, qui signalait les CPE parmi les personnels les plus exposés aux risques psycho-sociaux.

Les CPE ont souvent le sentiment d'être en situation de tension au travail, prioritairement en raison des dépassements horaires. De nombreux collègues dépassent régulièrement cet horaire et ne peuvent ni être rémunérés, ni récupérer ces dépassements et constatent une dégradation constante de leurs conditions de travail. En effet, avec la mise en œuvre des dernières réformes, le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les sollicitations se sont multipliées pour les CPE.

Le SNES-FSU mène une campagne active pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour le respect de notre temps hebdomadaire de travail, pour la défense d'un métier honteusement mis en cause, et réaffirme la nécessité de créer les milliers de postes qui manquent en réalité aujourd'hui.

C'en est trop de ce climat délétère et de ce mépris. Le SNES-FSU appelle les personnels d'éducation à prendre toute leur part dans les actions en cours, à amplifier leur mobilisation, notamment le 18 mai.

En ce qui concerne l'autre point de l'ordre du jour de cette CAPA (la hors-classe), nous regrettons toujours que le ministère n'octroie pas à la catégorie un ratio supplémentaire permettant de rattraper le retard de promotions accumulé, lorsque la catégorie avait un ratio inférieur à celui des certifiés.

Nous demandons à ce que les avis donnés aux collègues au 9ème soient réellement des avis sur l'ensemble de la carrière et puissent être revus en cas de litige et particulièrement le cas des collègues qui se sont vus attribuer un avis avant la mise en place du PPCR .

Le message reçu sur I Prof : « Néanmoins, pour améliorer vos chances de promotion, vous pouvez si vous le souhaitez consulter et compléter votre dossier via i-Prof du 29/03/2019 au 07/04/2019 » a laissé croire aux collègues que cette modification serait possible. En réalité, les avis sont figés et aucune modification, même mineure, n'est désormais possible et l'avis restera figé pour le reste de la carrière du personnel dans le grade.

Cette possibilité de consultation est donc toute symbolique.